

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Arlysère, légalement convoqué le 20 juin 2024, s'est réuni le Jeudi 27 juin 2024 à 18h00, en séance publique à la Salle séminaire de la Halle Olympique à Albertville, sous la présidence de Franck LOMBARD, Président.

Nombre de membres en exercice : 73 / Quorum : 47

Nombre de délégués présents :

50 délégués présents dont 1 suppléant (*jusqu'à la délibération n°55*)

48 délégués présents dont 1 suppléant (*à partir de la délibération n°56*)

Nombre de membres représentés : 12 délégués représentés

Délégués titulaires présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
ALBERTVILLE	Michel	BATAILLER (<i>jusqu'à la délibération n°55</i>)
ALBERTVILLE	Hervé	BERNAILLE
ALBERTVILLE	Yves	BRECHE
ALBERTVILLE	Fatiha	BRIKOU AMAL
ALBERTVILLE	Jean-François	BRUGNON
ALBERTVILLE	Morgan	CHEVASSU
ALBERTVILLE	Davy	COUREAU
ALBERTVILLE	Josiane	CURT
ALBERTVILLE	Laurent	GRAZIANO (<i>jusqu'à la délibération n°55</i>)
ALBERTVILLE	Jean-Pierre	JARRE
ALBERTVILLE	Bérénice	LACOMBE
ALBERTVILLE	Pascale	MASOERO
ALBERTVILLE	Jacqueline	ROUX
ALBERTVILLE	Claudie	TERNOY LEGER
ALLONDAZ	Frédérique	DUC
BATHIE (LA)	Joëlle	BANDIERA
BATHIE (LA)	Olivier	JEZEQUEL
BEAUFORT SUR DORON	Christian	FRISON ROCHE
BONVILLARD	Julien	BENARD
CEVINS	Philippe	BRANCHE
COHENNOZ	Christian	EXCOFFON
CREST-VOLAND	Christophe	RAMBAUD
ESSERTS-BLAY	Raphaël	THEVENON

FRONTENEX	Alain	REGAUDIAT
GIETTAZ (LA)	Noël	BIBOLLET
GILLY SUR ISERE	Pierre	LOUBET
GILLY SUR ISERE	Sylvie	RUFFIER DES AIMES
GRIGNON	Lina	BLANC
GRIGNON	François	RIEU
MARTHOD	Marie-Paule	BENZONELLI
MERCURY	Yves	DUNAND
MERCURY	Evelyne	MARECHAL
MONTAILLEUR	Jean-Claude	SIBUET BECQUET
MONTHION	Jean-Claude	LAVOINE
NOTRE DAME DE BELLECOMBE	Philippe	MOLLIER
NOTRE DAME DES MILLIERES	André	VAIRETTO
PLANCHERINE	Jean-Pierre	FAZZARI
QUEIGE	Edouard	MEUNIER
ROGNAIX	Patrice	BURDET
SAINT VITAL	Serge	DAL BIANCO
TOURNON	Sandrine	BERTHET
UGINE	Michel	CHEVALLIER
UGINE	Mustapha	HADDOU
UGINE	Franck	LOMBARD
UGINE	Nathalie	MONVIGNIER MONNET
UGINE	Simon	OUVRIER-BUFFET
UGINE	Françoise	VIGUET CARRIN
VENTHON	Claude	REVIL BAUDARD
VERRENS-ARVEY	Christian	RAUCAZ

Délégués suppléants présents :

COMMUNE D'ORIGINE	Prénoms	NOMS
SAINT HELENE SUR ISERE	Daniel	BUCHE

Délégués représentés :

Frédéric BURNIER FRAMBORET	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Hervé BERNAILLE
Lysiane CHATEL	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jean-François BRUGNON
Jean-François DURAND	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Yves BRECHE
Dominique RUAZ	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Claudie TERNOY LEGER
Christelle SEVESSAND	ALBERTVILLE	Ayant donné pouvoir à Jackie ROUX
Séverine VIBERT	BEAUFORT	Ayant donné pouvoir à Christian FRISON ROCHE
Hervé MURAZ DULAURIER	CESARCHES	Ayant donné pouvoir à Nathalie MONVIGNIER MONNET

Jean-Marc DESCAMPS	GILLY SUR ISERE	Ayant donné pouvoir à Sylvie RUFFIER DES AIMES
François GAUDIN	GRESY SUR ISERE	Ayant donné pouvoir à Franck LOMBARD
Alain ZOCCOLO	MERCURY	Ayant donné pouvoir à Yves DUNAND
Sophie BIBAL	UGINE	Ayant donné pouvoir à Mustapha HADDOU
Emmanuel HUGUET	VILLARD SUR DORON	Ayant donné pouvoir à André VAIRETTO

Le Conseil Communautaire a choisi **Simon OUVRIER BUFFET** comme Secrétaire de séance.

Objet : Foncier - Acquisition de terrains des captages de Boex et du Lancheron à Marthod

Rapporteur : M. le Président

Le captage du Lancheron, situé dans la commune de Marthod, a fait l'objet de plusieurs acquisitions foncières par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Belle Étoile (SIEBE) en 1997 et 2005. Une portion des parcelles A1587 et A1588, sous forme de biens non délimités (BND), reste à acquérir pour maîtriser le périmètre de protection immédiate établi par arrêté préfectoral portant déclaration d'utilité publique en date du 18 avril 1991. Elles appartiennent à M. Hubert ASTIER.

Le captage de Boex a fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique par arrêté préfectoral en date du 16 décembre 2005. Son périmètre de protection immédiate est d'une surface de 2180ca au sein de la parcelle A1799. Le propriétaire, M. Hubert ASTIER, souhaite que le découpage parcellaire soit élargi, de façon à rejoindre les limites parcellaires de la parcelle A1799 avec la A17, pour ne pas créer une enclave au milieu de sa propriété. La surface cédée est estimée à ce jour à 5 000 m² environ. La surface exacte sera connue lors de la réalisation du découpage parcellaire.

Le prix d'acquisition proposé est de 0,60€/m², correspondant au prix des acquisitions réalisées en 2005 par le SIEBE avec le vendeur.

Les informations cadastrales concernant ces biens sont les suivantes :

Commune	Adresse	Section	Numéro	Surface en ca	Nature
Marthod	Au Lancheron	A	1587	360	Marais
Marthod	Au Lancheron	A	1588	160	Marais
Marthod	Au Lancheron	A	1799 (portion)	5000 (env.)	Marais

Les frais d'acte et de géomètre seront à la charge de la Communauté d'Agglomération Arlysère.

Conformément à l'article L.1311-13 du CGCT, l'acquisition auprès de Monsieur Hubert ASTIER sera réalisée en la forme administrative. La Collectivité territoriale partie à l'acte sera représentée, lors de la signature de l'acte par un Vice-président dans l'ordre de leur nomination.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **approuve l'acquisition des terrains susmentionnés, situés dans la commune de Marthod, au prix de 0,60€/m², les frais d'acte et de géomètre étant à la charge d'Arlysère ;**
- **donne pouvoir à Monsieur Frédéric BURNIER FRAMBORET, 1^{er} Vice-Président pour représenter la Communauté d'Agglomération d'Arlysère acquéreuse et l'autoriser à signer toute pièce se rapportant à cette acquisition ;**
- **précise que la régularisation de cette acquisition interviendra par un acte établi en la forme administrative, aux frais exclusifs de la Communauté d'Agglomération Arlysère ;**
- **autorise un Vice-Président dans l'ordre de sa nomination à procéder à la signature de l'acte d'acquisition élaboré dans la forme administrative conformément à l'article L.1311-13 du CGCT ;**
- **autorise Monsieur Franck LOMBARD, en sa qualité de Président, à recevoir et authentifier l'acte en la forme administrative ;**
- **précise que les crédits sont inscrits au Budget régie eau potable.**

Le secrétaire de séance
Simon OUVRIER-BUFFET

Extrait certifié conforme et exécutoire
Le Président, Franck LOMBARD

